

***Vers un développement durable de toutes les régions du Québec :
Le choix de l'être humain et de la loi des nombres***

***Mémoire portant sur le rapport préliminaire concernant la
délimitation des circonscriptions électorales au Québec***

***Présenté à la Commission de la représentation
électorale du Québec***

***Danielle Doyer
Députée de Matapédia
Présidente du Caucus du Parti Québécois du Bas-Saint-Laurent***

***Matane
Le 28 mai 2008***

1- Introduction

*Des propositions émanant de la **Commission de la représentation électorale du Québec (CRE)**, reliées à sa mission, à titre d'organisme indépendant, d'élaborer la carte électorale du Québec sont revues et analysées dans ce mémoire.*

*La mission de la CRE consiste à effectuer périodiquement, à toutes les deux élections générales, à des fins électorales, la division du territoire en circonscriptions, ceci en tenant compte de critères définis par la loi électorale. Ceux-ci sont d'ordre numérique (normatif d'un écart de plus ou moins 25 % de la moyenne du nombre d'électeurs par circonscription), ou sociodémographiques et géographiques tels que les **caractéristiques propres** de la population, sa **densité**, sa **croissance** ainsi que ses **propres frontières** naturelles ou historiques (exemple des municipalités). C'est la **neutralité** et l'**impartialité** de la CRE qui lui permettent, dit-on dans une publicité de la CRE, d'assumer son rôle **délicat** de délimiter ces circonscriptions.*

À cette fin et avec un souci de neutralité, d'impartialité, d'imputabilité et de responsabilité, dans ce mémoire, une analyse d'un ensemble de documents a été faite, on en a colligé des échantillons significatifs, interprété certaines conclusions des auteurs tout en tentant de répondre au besoin de modifications de la loi électorale.

*Ce faisant, de nouveaux modèles régissant la division du territoire québécois en circonscriptions électorales sont proposés ainsi que des priorités d'actions pour le **Gouvernement du Québec** et la **Commission de la représentation électorale du Québec** utiles à cette division du territoire québécois.*

*À titre d'exemple de modèles existants plus performants que le **simple normatif**, dont les valeurs sont trop souvent erronées, telles le plus ou moins 25 % (voir plus loin) de la loi électorale, nous avons voulu faire un **parallèle** entre les exigences et les répercussions qui dérivent du choix de ces normatifs pour le cas des circonscriptions et celles observées à l'émergence d'un projet privé de développement durable ou de projets écologiques.*

Enfin, des recommandations sont faites, visant à recentrer les objectifs sur des « valeurs » ou « variables » qui influent directement sur le développement des régions et de leurs collectivités au Québec comme ailleurs.

2-Mandat

Le mandat consistait, d'une part, à réaliser une analyse des documents transmis par la CRE à cette étape dite « des consultations », de divers mémoires déposés sur ce sujet en 2001 et tous autres documents pertinents et, d'autre part, à transmettre certaines recommandations ou pistes de solutions à cette problématique récurrente.

Une mauvaise définition d'une circonscription électorale (et l'expression du vote du citoyen, de sa représentativité,...) comme de tout autre territoire visant à désigner le milieu peut se caractériser par des répercussions pour le citoyen (le nombre d'élus (ues), leurs tâches, les modifications d'étalement des circonscriptions, l'obligation d'exception, des difficultés d'identifier des pistes ou choix stratégiques de développement des régions, les choix d'associations (municipalités), etc) et le suivi de ces régions.

À la lecture des événements politiques récents (intervention du ministre responsable de la Réforme des institutions parlementaires, monsieur Benoît Pelletier, des chefs des 3 partis présents à l'Assemblée nationale du Québec, du tollé soulevé dans plusieurs régions du Québec entre autres) puis des conclusions d'une première analyse des documents transmis pour consultations, le mandat retenu a été adapté à ce nouveau contexte.

Il apparaît plutôt opportun, dans une perspective de développement durable et d'occupation dynamique de toutes les régions du Québec, de démontrer les risques et les conséquences associés à l'utilisation, à tort et trop souvent, de valeurs arbitraires normatives (par exemple du plus ou moins 25 % d'une moyenne d'électeurs au Québec) dans nos modèles de développement des collectivités.

Pour mieux comprendre les risques associés à l'utilisation de normatifs à outrance, des exemples concrets sont fournis, en parallèle à ce dossier, qui démontrent les dangers de telles balises. Pensons à la proposition actuelle de la CRE de modifier près de 70 % des circonscriptions, soit 86 des 125 comtés du Québec en s'appuyant sur un seul normatif prépondérant.

Des solutions, statistiques, associées entre autres au domaine de l'écologie, seraient notamment plus utiles à la définition ou modélisation des circonscriptions et à leur suivi socioéconomique, démographique et politique (nombre de dossiers des élus et des partenaires, ressources humaines requises, actions concertées...) tout en permettant aux décideurs d'apporter des solutions aux problématiques locales et régionales.

*En ce sens, la notion de circonscription est revue dans le contexte où elle constitue le lieu de référence, **stable géographiquement**, pour le bien de ses citoyens.*

Nous discuterons finalement des valeurs, des responsabilités, des objectifs et des mandats qui nous concernent toutes et tous, avec obligation de résultats, dans le contexte actuel tant local, régional que planétaire à titre de citoyens ou partenaires.

3-Méthode

3.1- Changements antérieurs à la carte électorale proposés par la Commission

Des propositions (2001 et antérieures) émanant de la Commission, à l'étape de la consultation, sont revues. Celles-ci concernent les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Certains mémoires échantillonnés sont présentés sur chiffrier Excel ayant pour titre « carte électorale échantillon de mémoire.xls » à l'annexe I.

Un échantillon de neuf mémoires a été revu.

Ces derniers ont été colligés puis analysés sous l'angle de mots-clés ou de variables (valeurs ou composantes) affectant les critères de représentativité des citoyens tout comme les économies de leur région d'appartenance.

Les mémoires suivants présentés à la Commission en 2001 ont été revus à ce sujet :

- 1) Mémoire de monsieur Matthias Rioux, député, avril 2001, pièce cotée no 170;*
- 2) Mémoire de monsieur Pierre Jobin, sociologue, avril 2001, pièce cotée no 141;*
- 3) Mémoire de messieurs Raynald Lamarre et Roland Bellavance des Associations Libérales de Matapédia et Rimouski, avril 2001, pièce cotée no 143;*
- 4) Mémoire du Parti Québécois, avril 2001, pièce cotée no 144;*
- 5) Mémoire de la Société nationale de l'Est du Québec, avril 2001, pièce cotée no 145;*
- 6) Mémoire des Corporations Municipales du Village de Luceville et de Sainte-Luce, avril 2001, pièce cotée no 148;*
- 7) Mémoire du comité de citoyen de la Ville de Mont-Joli, avril 2001 et Pièce cotée no 149;*
- 8) Mémoire présenté par le Conseil Régional de Concertation et de Développement du Bas-Saint-Laurent, avril 2001, pièce cotée no 151;*
- 9) Mémoire de madame Danielle Doyer, députée de Matapédia, avril 2001, pièce cotée no 080.*

Des propositions émanant de la CRE à l'étape de la consultation sont revues. Celles-ci concernent les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Par la suite, une analyse comparative de critères (normatifs) utilisés par les divers paliers de gouvernements ou par des officiers ministériels pour définir des composantes ou variables et les risques imputables à leur imprécision sont discutés.

Enfin, ces critères ou modèles sont revus sous l'angle du développement économique durable des régions, de la mondialisation et de la responsabilité de tous les commettants face à leurs territoires.

4. Résultats et discussion

4.1- Changements antérieurs à la carte électorale proposés par la Commission

Cibles ou variables comprises dans les propositions de la Commission

L'ensemble des mémoires analysés peut être consulté à l'annexe 1.

De 1971 à 2000, la Commission a proposé des modifications à la carte électorale basées sous le seul principe de la norme (ou critère de 25 %, article 16 de la loi électorale) indiquant que « Chaque circonscription doit être délimitée de façon que, d'après la liste électorale permanente, le nombre d'électeurs dans une circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25 % au quotient obtenu par la division de nombre total d'électeurs par le nombre de circonscriptions ».

Des modifications de l'étendue des circonscriptions électorales du Québec ainsi que des procédures d'exceptions ont touché ces régions de 1971 à 2001.

Dans le cas qui nous concerne, la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, le caractère d'exception du Comté des Îles-de-la-Madeleine (article 17 de la loi électorale) joue un rôle important sur cette variable (la norme), depuis son avènement, puis joue finalement dans une nette délimitation (le déterminisme) des circonscriptions de ces deux régions, suite à l'émigration des citoyens (exodes des jeunes, travailleurs et travailleuses) vers les grands centres ou, dans une moindre proportion, vers les chefs lieux de ces mêmes régions.

Cette situation démographique défavorable aux régions rurales, est observée partout au Canada et dans toutes les régions du Globe. La situation ne fera que s'accroître d'ici les prochaines décennies, conclusions confirmées par les données actuelles ainsi que les prévisions de Statistiques-Canada et de l'Institut de la Statistique du Québec.

Réceptivité des partenaires locaux à ces propositions (ou à ce choix de variable)

L'analyse des données des mémoires permet de confirmer que l'ensemble des partenaires (partis politiques, députés, municipalités, organismes de développement, groupes de citoyens et individus), et ce, depuis bientôt trente-sept ans (depuis 1971), refusent toutes les propositions de la Commission axées sur ce seul normatif.

Propositions comprises dans les mémoires des partenaires de 2001

Qui plus est, d'autres variables (ou d'autres valeurs déterminantes ou discriminantes ou composantes) sont proposées à la Commission par ces différents partenaires afin de guider la Commission dans ce déterminisme, et ce, avec plus d'adéquation pour une réelle définition de l'égalité du vote des citoyens au Québec.

Sans préciser l'ensemble de ces propositions, la plupart des interventions concernent des mesures déjà disponibles à la Commission, notamment celles associées aux caractéristiques propres des populations en présence, telles leur densité, leur croissance, leurs frontières géographiques naturelles ou historiques.

On peut identifier certaines de ces variables régionales (qui pourraient être des circonscriptions ou des municipalités ou des moyennes nationales ou encore des variables spatiales) proposées :

- 1) *Son émigration et son immigration et sa résultante sur le nombre d'électeurs, $N_{\text{électeurs}}$;*
- 2) *Sa géographie particulière (exemple ici des bassins versants en présence, des rivières ou de la linéarité des déplacements en raison des montagnes comme à Carleton, Gaspésie, etc), son éloignement des grands centres;*
- 3) *Son économie propre et tous ces indicateurs (sa compétitivité relative, son nombre de bureaux gouvernementaux ou de sièges sociaux de ministères et d'entreprises, son marché de l'emploi, sa productivité pour les diverses ressources, ses richesses, sa diversité de l'économie, etc.);*
- 4) *Ses particularités historiques (exemple. du normatif utilisé en Nouvelle-Écosse) dont les liens entre les communautés et l'importance, jadis, des chemins coloniaux (exemple du chemin Kempt qui lie les communautés de la Mitis et de la Matapédia);*
- 5) *Les intérêts des communautés (corporations municipales et groupes partenaires);*
- 6) *Un autre normatif de 33% tel qu'en Allemagne, par exemple, etc;*
- 8) *Voir même le nombre de dossiers sur les bureaux de ces représentants député(e) ou autres intervenants.*

En conclusion, d'autres modèles sont proposés à la Commission par les intervenants locaux et le milieu, ces modèles étant basés sur des variables ou composantes plus représentatives des régions ou circonscriptions.

Cibles ou variables comprises dans les propositions 2008 de la Commission

En 2008, comme depuis 1971 voilà 37 ans, la norme de plus ou moins 25 % est toujours appliquée (article 17).

Les consultations actuelles concernent notamment l'ajustement des superficies des circonscriptions suite aux changements démographiques.

4.2- Analyse comparative de critères (normatifs) décisionnels utilisés par les gouvernements ou par ses officiers et des risques imputables à l'imprécision de ces valeurs normatives

Les différents modèles utiles à la définition des territoires sont ici revus sous l'angle de leur précision.

4.21 Sources d'imprécisions et ses répercussions, critères ou normes définis par la Loi électorale du Québec (L.É. articles 14, 15, 16, 17), voir Doyer D. (2001) et ceux utilisés par la Commission

Il ne fait aucun doute que depuis l'entrée en vigueur de la loi électorale, basée sur l'établissement de la norme du plus ou moins 25%, celle-ci s'est avérée inefficace dans le but de caractériser adéquatement les circonscriptions électorales.

*Ce faisant, le morcellement des circonscriptions induit, depuis, des impacts sur les citoyens vivant en zones limitrophes de ces circonscriptions. Aussi, le suivi des diverses politiques et modifications de ces régions est rendu impossible ou du moins très complexe (instabilité des zones d'étude) et **imprécis** en raison de la variabilité des territoires de références.*

*Il découle de l'analyse que cette variable, ce **normatif**, ne peut expliquer seul le déterminisme des circonscriptions.*

4.22 Autres exemples de sources d'imprécision et ses répercussions, normatifs décisionnels utilisés par des ministères, à titre d'exemples (MDDEP et MPO, MRNF)

Je donne ici trois exemples des répercussions associées à l'utilisation de normatifs.

*1) Le rapport, Doyer, A. (2008) dont le résumé apparaît ci-joint (**annexe 2**), fait état de l'avancement du projet de développement de Pêcheries Carbone au Québec en 2007.*

Contexte

Bien que le projet s'appuie sur une méthode de développement pas à pas (étude pilote) sous le principe d'un suivi rigoureux de l'environnement (voir plus loin), une norme équivalente à 5 mètres est fixée minimalement pour des opérations de récupération de carbone (bois de flottage) dans un énoncé opérationnel du Ministère des Pêches et Océans (MPO).

La norme galvanise encore aujourd'hui les discussions et rend tous les producteurs actuels passibles d'infraction à la Loi des pêches, malgré les autorisations émises par le MDDEP (certificats d'autorisations).

De plus, la zone d'étude comprend des habitats à salmonidés actuellement très perturbés par les activités ancestrales de flottage et l'agriculture actuelle plus intensive dans le tributaire Neigette.

De toute évidence, les habitats seront plus propices aux salmonidés par suite de nos opérations.

Sachant cela, les objectifs d'aménagement du MPO souffrent encore et toujours d'une mauvaise définition des objectifs de restauration.

Ce faisant, le dossier Métis est toujours sous étude et la récupération de la biomasse à plus de cinq mètres de profondeur au lac Matapédia, entre autres, serait toutefois acceptable.

De plus, sous une telle norme, on ne sait toujours pas à quel niveau de référence s'applique le normatif Métis puisque son niveau fluctue selon les saisons, les débits d'eau et les crues.

Conclusion

Malgré une demande adressée en juin 2007 pour le début des travaux prévus en septembre d'un projet pilote autofinancé de récupération, malgré la réceptivité du milieu au démarrage de ce projet et malgré ses retombées éventuelles, le projet est menacé par les exigences du MPO et la lenteur des systèmes décisionnels.

Notamment, à vouloir protéger la norme, on fait fi de la réelle notion d'habitat et des nombreux documents scientifiques qui nous assurent des impacts positifs du projet.

- 2) *Cas des impacts du « Castors bricoleur » en surdensité, sur les réseaux routiers forestiers et ruraux du Québec et de l'exigence d'un permis SEG.*

Impacts chez l'Ombre de fontaine

Un barrage établi en quelques heures peut faire obstacle à l'atteinte des habitats de reproduction et de production de ce salmonidé.

Impacts chez le saumon Atlantique

Idem que chez l'ombre de fontaine. De plus, il envahit l'habitat naturel du saumon Atlantique, espèce en très forte diminution, sur d'importants segments de rivières au Québec, comme par exemple le secteur aval du lac Bellefontaine (réserve faunique de Rimouski).

Nos infrastructures et la pollution des cours d'eau

De plus, en quelques heures, des infrastructures routières peuvent être perdues (coût de 45 000 \$ pour un seul cas) par suite de la confection d'un barrage, alors que cette invasion de territoires est source de pollution des cours d'eau par suite de lessivage provoqué par l'effondrement des barrages.

Dans ce cas, la norme consiste en l'obligation d'obtenir un permis SEG (assez long processus) dans le Bas-St-Laurent, ce qui nécessite plusieurs jours. Dans d'autres régions du Québec, cette norme n'est pas appliquée (Pierre Pitre, SÉPAQ, comm. Pers.).

Conclusion

À vouloir protéger l'intégrité de la norme « permis SEG » plutôt que l'intégrité de l'Environnement (l'objectif de la norme) et en confiant le contrôle de l'abondance du castor aux trappeurs dont l'activité est contrôlée par le contexte de marché en déclin, on laisse les populations de castors contrôler le devenir de ces habitats et notamment affecter plus sévèrement que l'aménagiste les niveaux de pollution de nos cours d'eau.

- 3) *Travaux de recherche au Québec visant la détermination de frayères à Omble de fontaine en milieu naturel, exigence pour les projets de Mise en valeur du milieu forestier, volet 2, MRNF.*

Aucune compensation monétaire n'est octroyée aux consultants pour des travaux de recherche à plus de 200 mètres en amont des tributaires à salmonidés.

*Il est reconnu, pourtant, que les ombles reproducteurs utilisent **uniquement** des sources d'eaux souterraines. Celles-ci peuvent se retrouver à beaucoup plus que 200 mètres (quelques fois des kilomètres) et constituer en un seul lieu 100% de la reproduction de l'espèce, d'où une incompréhension générale de l'objectif visé par le MRNF chez l'ensemble des consultants du domaine.*

Conclusion

On induit de cette façon une vision erronée de la productivité de l'habitat pour bon nombre d'années alors que l'objectif visé par les travaux de l'aménagiste consiste à les préciser et les confirmer. De plus, l'étude des obstacles à la migration des reproducteurs s'en trouve refusée.

4.23 Exemples de modèles de prises de décisions utilisés en écologie et leur utilité

*En ce sens, afin de **corriger** cette situation et de modifier la loi électorale, plutôt que de proposer des recommandations touchant strictement les propositions de la Commission, **le dossier actuel suggère plutôt** de faire des propositions utiles à la détermination de modèles de prises de décisions (Gouvernements ou Commission ou intervenants locaux).*

Ces modèles déterministes, basés sur l'analyse de variables statistiques normalisées, dont des exemples sont donnés abondamment dans Doyer, A. (1 et 2, 2008) pour le domaine de l'écologie, permettraient d'identifier des cibles plus réalistes de décisions eu égard aux diverses actions gouvernementales ou régionales nécessaires au développement de ces régions (ou circonscriptions), à leur déterminisme (en termes de circonscriptions, régions, superficies ou autrement) puis à leur suivi (développement, démographie, etc. pour différentes périodes).

*À titre d'exemple de modèles déterministes, les régions ou circonscriptions représentées (n=125 comtés) au Québec peuvent être représentées dans ces modèles par autant de superficies propres à chacune, notamment sur l'axe des X (**une première dimension**).*

On peut alors déterminer, avec des données stratégiques sur chacune de ces régions, des régressions simples (une seule variable Y, deuxième dimension, étant divers indices de l'économie, du nombre de dossiers des représentants, etc) ou multiples (ensemble de ces variables) expliquant la causalité et la variabilité de ces composantes régionales.

Un exemple très simple d'analyse de ces variables est celui de la pollution d'un cours d'eau. Elle peut être reliée, suite à l'emploi de ces modèles de régression, aux matières en suspension (toute la gamme de variabilité, variable Y) mesurées dans ce cours d'eau, elles mêmes influencées par les pluies puis par le lessivage des terres d'où la résultante de la causalité de la variation de ses débits (des étiages aux crues, variable X) et de ses intrants par érosion (exemple de l'agriculture).

Le développement économique des régions du Québec, comme celles de toutes les régions du Globe d'ailleurs, demeure l'élément déstabilisateur le plus important des mouvements de populations.

Ces mouvements démographiques (exode des jeunes, des travailleurs et travailleuses) influent directement sur la représentativité et la liberté d'action des citoyens qui demeurent dans leurs régions d'appartenance. Actuellement, les mouvements ont un impact direct sur la dilution de leur représentativité, de leur économie, de leur vieillissement, de leurs services ainsi que sur la tâche et l'épuisement qui incombent à leurs représentants (les élus (ues) locaux, de l'état et des régions).

4.3- Propositions concernant la définition des circonscriptions électorales

D'une part, les 125 circonscriptions électorales du Québec ne peuvent être constamment modifiées sous le principe d'un seul normatif prépondérant..

De cette façon, on rend la tâche du suivi de l'évolution de nos circonscriptions électorales difficile pour nos décideurs, dont nos députés.

Puis, le normatif apporte constamment des changements du portrait des relations profondes des habitants envers leur milieu socioéconomique, politique (leurs associations naturelles) de référence.

Modèle proposé pour des circonscriptions stables

Recommandation no 1 : Il est recommandé d'envisager la délimitation des circonscriptions en plus grand respect des limites territoriales et basée sur une analyse historique des municipalités-mères à l'origine du développement de ces circonscriptions électorales.

Ces mêmes municipalités, regroupées en MRC, CLD, CLE, SADC CRÉ, puis en circonscriptions qui bénéficient d'une même limitation territoriale seraient le modèle le plus adéquat .L'objectif recherché doit être une appartenance territoriale idéale. Par exemple, l'exercice démocratique de délimitation des MRC a été fait au début des années 80 et est constamment ignoré, pour ne pas dire bafoué par la CRE.

Une remarque en passant, la circonscription de Matapédia est entièrement dans le Bas-Saint-Laurent et pas en Gaspésie; de plus, le nom de Matapédia-Mitis proposé par divers intervenants depuis longtemps est enfin accepté par la CRE, au moment où elle ajoute des municipalités des MRC d'Avignon et de Matane...

Autres modèles définissant ces circonscriptions

Ce faisant, la modélisation discutée plus haut serait un atout pour les décideurs concernés par le développement de chacune de nos circonscriptions électorales.

*Entre autres, l'information permet de comprendre réellement et plus adéquatement les **disparités régionales**, d'en diminuer l'importance tout comme de mesurer à moyen et long termes les décisions (et leurs effets...) qui les concernent.*

Recommandation no 2 : À cette fin, il est donc recommandé de proposer au ministre d'intervenir auprès de l'Institut de la Statistique du Québec afin d'analyser l'opportunité de ces modèles comme appui aux décisions (modèles des circonscriptions, économiques et sociales) relatives aux régions.

4.4- Nos valeurs, nos responsabilités et nos objectifs communs de développement

*Je discute finalement, ici, des valeurs, des responsabilités, des objectifs et des mandats qui nous concernent toutes et tous, avec **obligation de résultats**, dans le contexte actuel tant local, régional que planétaire.*

4.41 Obligation de résultats

Vous trouverez dans Doyer, A., (2008) divers témoignages (David, Suzuki et bien d'autres scientifiques et prix Nobel) de personnes très crédibles associées à la démarche d'une profonde remise en question des modèles de société actuels.

*Ces recommandations sont fidèles aux prévisions actuelles de la FAO (ONU) à l'effet que l'homme pollue très rapidement sa planète et que dans ce contexte, des réductions importantes des niveaux d'émission de CO₂ atmosphériques sont requis **dans de courts laps de temps** (Horizon 2030).*

*Les premiers humains concernés par cette évolution dramatique **qui a déjà débuté** sont ceux des pays les plus pauvres de la planète.*

*Il y a, **en conclusion**, obligation de résultats.*

4.42 Valeurs de sociétés

Le fondement ultime de toute société se résume au lien tangible unissant ses occupants à la région d'appartenance.

*Dans le cas de cette étude de caractérisation des circonscriptions, **c'est sa définition la plus stable possible** qui est en jeu. En effet, c'est à ce niveau que joueront les prochaines décisions visant à améliorer nos concepts de développement durable puisque, nous devons l'admettre, la stratégie actuelle de développement est **plutôt périmée**, du moins en partie, et que nos indicateurs de changements le sont tout autant.*

Le temps est donc venu de revoir notre modèle de société et d'en proposer d'autres, à la hauteur de nos connaissances et de nos compétences, de les étudier, les améliorer et les reproduire. Il ne suffit pas de faire de beaux discours de développement durable mais agir de façon cohérente en ce sens.

À cette fin, il y a urgence que tous les partenaires soient responsables, individuellement et collectivement et reconnaissent les défaillances de nos systèmes de suivi actuels.

À titre d'exemple pour nous, québécois, et en regard des changements climatiques, la problématique des forêts de la Colombie-Britannique dévastées par l'infestation du dendroctone du pin ponderosa doit nous concerner tout autant que les investissements de près d'un milliard de dollars par le gouvernement fédéral dans des études visant à modéliser le captage du CO₂ par les pétrolières dans leurs puits de pétrole, que l'augmentation du prix des denrées alimentaires de bases des populations les plus pauvres de la planète devant être déplacées par suite de la perte de leur habitat, ou des milliards dépensés dans des guerres qui perdurent, en Irak, en Afghanistan, ou au Soudan.

Le fait d'obliger bien des citoyens, groupes et élus du Québec à se concentrer sur des modifications de la carte électorale depuis 1971 plutôt que de les inviter à contribuer à l'identification des solutions à ces problématiques à variable démocratique peut laisser perplexe sur notre possible évolution.

4.43 Autres recommandations

*Aussi, il est **recommandé** d'étudier de façon plus approfondie la refonte de la loi électorale du Québec. Il est notamment **recommandé** d'intégrer tous les **acteurs** et tous les **réseaux** dans ce **processus urgent** visant la modernisation, la modélisation et la gouvernance du développement durable de toutes les régions du Québec.*

*Il est **recommandé** que des réseaux dont les dirigeants tels que Hubert Reeves (décidément très Développement Durable, voir www.canoe.com/infos/chroniques/hubertreeves) puissent être intégrés dans ces discussions afin d'identifier des solutions innovantes quant à cette problématique.*

*Il serait **recommandé** que cette démarche visant la démonstration de ces modèles soit menée de front **et si possible en toute collégialité** par les partis politiques présents au Québec (reconnus par la DGE) et que cette démarche soit **jugée prioritaire**.*

Et pour conclusion, à l'objectif de ce rapport, les recommandations principales de ce rapport sont les suivantes :

*Recommandation 1- Il est **recommandé** que, suite aux consultations, un processus de révision de la Loi électorale actuelle du Québec soit enclenché afin de revoir les critères à la base de l'élaboration de la carte électorale du Québec;*

*Recommandation 2- Il est **recommandé** que les propositions intéressantes de ce mémoire qui vous sont faites soient retenues afin de donner de nouvelles perspectives à l'élaboration de la carte électorale du Québec, particulièrement en terme de développement socioéconomique durable de toutes les régions du Québec;*

*Recommandation 3- Il est **recommandé** que tous les partis politiques présents à l'Assemblée nationale du Québec amènent les changements nécessaires à la loi électorale du Québec en collégialité autant que possible.*

5. Conclusion

La notion de circonscription électorale et les articles de la loi électorale ont été revus suite aux recommandations 2008 de la Commission de la représentativité électorale.

La circonscription constitue un lieu de référence, pour les citoyens et les partenaires locaux et régionaux.

*Par conséquent, la circonscription devrait être une notion **stable géographiquement**, pour le bien de ses citoyens, de leur développement et des suivis des variances.*

*Des modèles sont proposés pour la définir, à titre d'exemple, sous forme de **recommandations** adressées aux élus et aux partenaires.*

*L'emploi de **normes ou de critères** dans des décisions administratives ou dans des lois peut s'avérer insidieux lorsque non approprié. En ce sens, des mécanismes de suivi sont beaucoup plus performants et permettent des améliorations aux modèles de société.*

Nous suggérons qu'il émerge des circonscriptions comme des régions du Québec des actions concertées et que celles-ci soient porteuses afin d'amorcer réellement le développement durable de toutes nos régions.

Sous cet angle, les réseaux des groupes de scientifiques, de citoyens, de partis politiques, de partenaires et de décideurs sont tous requis. Leurs liens sont à améliorer tout comme la rapidité des interventions.

On peut conclure que l'utilisation depuis 1971 d'un normatif prépondérant comme indicateur de la « démocratie québécoise » n'est pas la solution pour soutenir adéquatement la définition de ses circonscriptions et de ses régions.

*Une approche basée sur des modèles de comparaison de ces variables régionales dans des **circonscriptions électorales bien définies et stables géographiquement** serait plus adéquate pour les citoyens et l'ensemble des partenaires.*

Cette approche permettrait de confirmer plus adéquatement les ressources requises dans chacune des circonscriptions.

*À l'heure du développement durable, il est temps d'intégrer des modèles permettant le suivi dynamique de ces régions basé sur **la loi des nombres**.*

ANNEXE 1

Résumé du mémoire de Matthias Rioux, document no 1

Mot-Clés

arbitraire du 25 %
Conséquences
tribunaux
chartes canadienne et québécoises
égalité du vote des électeurs
poids démographique régions urbanisé et rurale
rigueur
représentation dépasse l'arithmétique et langage des chiffres
nombre de circonscriptions
immensité des territoires des circonscriptions
article 3 charte canadienne: tout citoyen a le droit de vote et est éligible
chartes canadienne et québécoises, leurs droits et libertés ne peuvent être restreints
affaire Dixon vs B.C. Critère numérique
procureur général vs Roger Carter
jurisprudence notion égalité ne sont que relatives et pas un absolu
nombre et égalité nuancé
notion du nombre moyen d'électeur/circonscription, balise de 25 %, moyenne de 42713 électeurs
Îles-de-la-Madeleine et Ungava = circonscription d'exceptions avec 76 % et 49 %
Critères arbitraires égalité du vote et poids démographique des populations
32 000 électeurs minimum des peu peuplées et 53 400 électeurs maximum régions peuplées
Explorer des voies nouvelles :
Principe philosophique et idéologiques 25 % ?? : article 16 Fixé arbitraire
Terre-Neuve 10 % autres % très différents pays et provinces
25 % arbitraire, simple et simpliste.
Audace commission incapable parce que peur contestation charte
Québec 3 fois France
pensable urbaine à 20 % et régions 30-35 %
hypothèse rurale et urbaines déclarées inconstitutionnelles art 3 loi constitu, pas acceptée Québec
BC et Saskatchewan rurales et urbaines instauré c'est fait
Québec a peur d'innover
ad Rural et urbaine idées implique la vrai problématique AD
Tabou du nombre de circonscriptions de 125 à 130 au Québec ???? Mécanique compliquée
Tabou du nombre de circonscriptions de 125 à 130 au Québec ???? Impopulaire population
Tabou du nombre de circonscriptions de 125 à 130 au Québec ???? Pourtant mieux qu'en enlever aux régions
Tabou du nombre de circonscriptions de 125 à 130 au Québec ???? Pourtant Île-du-Prince et Paris
Matane disparaît à 28 500 électeurs
Matane pourquoi le sauver
Matane exode des jeunes en Gaspésie suite aux taux de chômage
4 circonscriptions Gaspésie ne cadre plus
Matane, 3 % diminution et 3,6 % augm autres circonscriptions
implique Gaspésie et Îles région d'exception
Pas Matane mais toute la Gaspésie
priorité pas carte mais stopper exode
Question pouvoir politique
Région pôle nationaux de développement attitude + contraire à soustraire régions
Point contre : superficies régions et service/super
Conclusion : Faire une région exception Gaspésie, nouveau droit en la matière droit de demeurer en région

Résumé du mémoire de Pierre Jobin, document no 2

Mot-Clés

Chaque personne a droit à une représentation égale

Les unités territoriales que sont les MRC sont des petites régions d'appartenance et de ce fait on n'a pas touché à leur découpage depuis leur création.

Des accords constitutionnels fixent un minimum de sièges pour le Québec au Parlement fédéral même si son poids démographique baisse

Les progrès technologiques facilitent les activités humaines pour les personnes et les groupes qui les apprivoisent

Chez nous, si un candidat avait été accusé de violence conjugale, cela se serait su tout de suite.

Conclusion : que partout où elles existent, les MRC soient la base territoriale permanente des circonscriptions électorales;

Conclusion : que chaque député dispose d'une carte (à puces) à voter qui soit pondérée en fonction du poids démographique et de la répartition des votes dans sa circonscription.

Conclusion : Cette recommandation met en place une carte permanente fondée sur les petites régions,

d'appartenance où les députés peuvent représenter la population parce qu'ils se connaissent de part et d'autre

Conclusion : elle respecte l'équilibre démographique dans les votes à l'assemblée Nationale et permet même des éléments de représentation proportionnelle sur la base des partis et/ou des idéologie

Conclusion : de plus, elle modernise l'appareillage parlementaire.

Résumé du mémoire du CRCD Bas-St-Laurent, document no 8, nc 151

Mot-Clés

Le CRCD **n'est pas d'accord** avec le redécoupage de la carte électorale qui entraînerait la **disparition** d'une circonscription dans notre région ou dans l'Est du Québec. L'**Assemblée nationale devrait modifier la loi électorale** de façon à accorder un statut d'exception à l'Est du Québec, comme elle le fait déjà pour d'autres **régions éloignées vastes et peu peuplées**

Les services gouvernementaux **sont de moins en moins accessibles** à tous les citoyens. L'introduction généralisée de systèmes téléphoniques automatisés et de systèmes automatisés de renseignements fait en sorte **qu'une part des citoyens sont incapables de parler à un fonctionnaire**.

Le député reste, pour bien des gens **la seule façon de contourner ce mur impénétrable...** Il a aussi à traiter avec les organisations municipales, les institutions, les organisations et plusieurs entreprises de leur territoire. En **agrandissant leur territoire, on alourdirait davantage leur tâche**.

La population décroît et continuera de décroître en région périphérique d'après l'Institut de la statistique du Québec. Le poids **démographique** de la région par rapport à l'ensemble du Québec **diminue. Il ne faudrait cependant pas que son poids politique s'amenuise**.

De **nombreuses études démontrent que le fossé** entre les régions centrales et les régions ressources **se creuse**.

Malgré les programmes spéciaux pour les régions ressources, **l'histoire** des trente dernières années au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie nous enseigne que les **interventions** ponctuelles de l'État et les **mesures** annoncées, aussi prometteuses soient-elles, **ne suffisent pas**. Des manifestations populaires et des mouvements de revendication (Opérations Dignité, Ralliement populaire Matapédien, etc.) ont été créés **faute d'avoir un poids politique suffisant**.

Le sentiment d'appartenance à une région constitue une force agissante extraordinaire en matière de développement régional. Au fédéral, le découpage de trois circonscriptions du Bas-St-Laurent respecte les limites territoriales des Mrc de notre région administrative. Lorsqu'une circonscription est à cheval sur deux régions administrative distinctes, le député peut parfois se retrouver dans une situation embarrassante. Il faut donc préserver le poids politique de la région en n'éliminant pas de circonscription. Un **redécoupage sur la base des huit MRC de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent en introduisant des paramètres d'exception** qui tiendraient compte de divers facteurs, le permettrait sans problème.

Finalement, si la Commission de la représentation électorale **n'a pas le pouvoir** d'appliquer une mesure d'exception, **pourra-t-elle recommander à l'Assemblée nationale du Québec** de modifier la loi électorale en conséquence ?

Résumé du mémoire de l'Aile jeunesse du comité des citoyens de la Ville de Mont-Joli, document no 7, nc 149

Mot-Clés seulement

Objectif : démontrer quel est le lien existant entre l'accessibilité au député et à la représentativité de l'électeur; quel est le lien existant entre l'exode et cette représentativité; proposer une solution législative concrète, juste et efficace visant la résolution du problème, tout en mettant en parallèle ce qui distingue les réalités rurale et urbaine.

Accessibilité au député et la représentativité du citoyen :

1 Étendue du territoire et le manque de transport en commun :

Mots-clés : Québec immense, régions immenses, temps de transport, transports en commun, coût du transport, ressources financières, vieillissement de la population, mobilité réduite, ce qui implique que **le député doit se déplacer** .

Temps du député sur la route associé à une réduction du temps disponible à consacrer au citoyens, aux organismes, aux entreprises, aux événements, aux activités, aux problématiques diversifiées et aux succès de la région.

Proposition de la Commission augmente cette problématique

2- Utilisations des technologies de communication restreinte

Celles-ci sont moins efficaces en région, le député est moins accessible aux citoyens en région.

La loi C1 à 16 ne tient pas compte (...ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25 %...) ne tient pas compte des acteurs influençant l'indice de population, qui indirectement, mette en jeu la représentativité des citoyens.

3- L'exode un fléau important au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie...

Malgré un constant décroissement de la population, la superficie du territoire à couvrir, pour le député, ne cessera de s'accroître. Effet pervers de l'exode des jeunes : ceux qui restent ici sont aux prises avec une problématique de population vieillissante.

Propositions afin d'atténuer la problématique ruralité urbanité

Que la Commission reconnaisse l'existence de différences évidentes entre les régions rurales et urbaines , celles-ci ayant des répercussions sur la représentativité des citoyens.

Il naît, que ce soit au niveau des réalités démographique, sociale ou spatiale, de ces grandes différences une **injustice monumentale**.

Par conséquent, l'aile propose donc que les régions du BSL et de la Gaspésie **se soustraient à la loi C1 à 16** en se référant à **à l'exception prévue à ladite loi** , entre autre la Commission de la représentation électorale peut exceptionnellement électorale) s'écarter de la règle visée à l'article 16 si elle estime que son application ne permet pas d'atteindre le but du chapitre E-3.3 (représentation électorale).

Note : Cependant, **l'exception devrait être temporaire** . Pendant l'application de l'exception, la **Commission électorale pourrait se pencher sur les facteurs influençant la représentativité des électeurs en milieu ruraux** , et, en collaboration avec les intervenants régionaux, identifier des pistes de solutions afin de rééquilibrer la situation.

Mot-Clés

Entrée en matière

Dès 1971, la Commission de la refonte de la carte électorale soumettait au gouvernement une première proposition qui aurait eu alors le même effet que celle qui nous est proposée. Les municipalités de Sainte-Luce et de Luceville s'y sont opposées pour à peu de choses près les mêmes motifs que nous défendons dans le présent mémoire. C'est donc dire que la situation n'a pas ou peu changer depuis et sentiment d'appartenance qui nous lie au comté de Rimouski est resté tout aussi fort qu'il était dans le temps et cela toujours pour les mêmes raisons d'ailleurs.

S'il était possible d'évaluer des sentiments, l'on pourrait dire que le sentiment d'appartenance qui nous lie au comté de Rimouski tient davantage à des valeurs historiques qu'à d'autres valeurs, mais nous ne cherchons pas ici à établir une primauté sur les valeurs de nos sentiments, mais plutôt à les manifester comme nous les ressentons.

Aspects historique et culturel

Cependant, comme nous venons de parler de valeurs historiques, aussi bien en traiter maintenant et chercher à connaître un peu depuis l'origine les liens qui ont dirigé ceux qui nous ont précédés jusqu'à aujourd'hui. La paroisse de Ste-Luce qui est la paroisse mère de Luceville vient de fêter l'an dernier le 150^{ième} anniversaire de son érection canonique, en même temps d'ailleurs que la paroisse mère Saint-Germain de Rimouski. Voici en effet une note d'histoire très importante à souligner! En effet, deux paroisses voisines qui sont nées ensemble et qui se sont développées au cours des ans dans une harmonie complémentaire l'une vis-à-vis l'autre. Nos citoyens s'identifient d'autant plus au comté de Rimouski sur le plan historique parce qu'ils ont contribué chacun selon ses moyens à toutes les grandes réalisations autant culturelles qu'humanitaire, industrielles ou commerciales qu'a connues la région de Rimouski depuis son origine. Pensons à l'Archevêché, au Cegep (jadis le séminaire de Rimouski) qui ont été construits et entretenus à coût de sacrifices consentis par un grand nombre de nos ancêtres. Nos citoyens qui l'ont fréquenté y sont resté attaché d'ailleurs comme on y reste attaché à son "Alma mater" citons aussi l'Université du Québec à Rimouski (anciennement le Monastère des Ursulines ainsi que l'école Normale des Rev. Soeurs du St-Rosaire sans compter toutes les autres maisons d'enseignement où la majorité d'entre nous ont reçu leur formation académique. L'Hôpital régional de Rimouski avec tout ce qui gravite autour (Combien de citoyens y gagnent leur vie?) est sans contredit un parmi les grands pôles d'attraction qui nous entraînent et nous rattachent à Rimouski. Sans devenir cynique, il nous faut bien avouer que celui ou ceux qui n'y sont pas déjà passés, finiront bien par y aller un jour. Les maisons de commerce de tous genres qui ont progressé au fil des années en se basant sur une clientèle fidèle à son identité régionale. N'a-t-on pas connu la maison : Anselme Côté et fils qui faisait le commerce du gros et détail avec magasins et entrepôts à Luceville et Rimouski de même que la maison P.E. D'Anjou aujourd'hui LRD. Citons aussi la Compagnie de bois, Lulumco de Luceville qui a fourni du bois et des matériaux de construction dans un très fort pourcentage des habitations qui ont été construites dans la région entre les années 39 à 70.

Aspect de l'interdépendance

Très probablement dû tout au moins en partie à ce que nous venons d'énumérer ci haut, il s'est créé entre nos municipalités et l'ensemble de la région de Rimouski une interdépendance entre les individus et les sociétés. Une inter dépendance que nous voudrions pas voir compromise ne fut-ce que par un changement d'appellation de comté même si cela devait être le seul inconvénient que nous ayons à subir à cause du remaniement de la carte électorale du comté de Rimouski.

Aspect légal

Un autre aspect qui mérite, croyons-nous, d'être considéré, ce sont certains inconvénients sinon les inconvénients certains qui surviendraient à la suite de remaniement proposé, dans nos rapports en tant qu'individus avec le chef-lieu du comté dont nous sommes à la porte actuellement mais qui se trouvaient subitement éloigné de 50 milles après la modification de la carte. Le greffe du comté pour la partie qui touche nos deux municipalités devrait-il être déplacé à Amqui? Ou encore aurions-nous comme citoyens du comté de Matapédia à chevaucher la frontière des deux comtés pour les actes officiels que nous devons faire enregistrer? Autres questions! Qu'advient-il de nos titres de propriété qui sont enregistrés comme faisant parti du comté de Rimouski lorsque nous passerons au comté de Matapédia? Les corrections à apporter à ces titres s'il y a lieu, seront-elles automatiques ou encore chacun de nous devra-t-il se préoccuper d'y faire changer les inscriptions?

Aspect concordance des lois provinciales

Peut-être bien que la confusion ne s'arrêtera pas là! En se référant à la loi 125 qui traite de l'aménagement du territoire, est bien malin celui qui pourrait dire maintenant ce que sera l'image du comté municipal de demain, d'imaginer un tant soit peu ses influences et ses contraintes sur l'avenir de nos citoyens. Bien sûr, cela s'appelle " planification " mais ce plan, une fois étalé sur le territoire aura-t-il quelque vraisemblance avec ce que nous sommes habitués de considérer comme " Notre comté de Rimouski"? **Serons-nous alors rattachés davantage vers l'est ou à l'ouest ou encore vers le sud? (En tout cas, certainement pas vers le Nord) à moins qu'on souhaite tout simplement de nous voir disparaître .**

Aspect application des politiques globales des divers paliers de gouvernement

Prenons maintenant quelques instants pour analyser, ne serait-ce que sommairement, les effets locaux du remaniement

proposés en regard des politiques globales impliquant les divers paliers de gouvernement. Nul n'ignore que, dû aux contraintes géographiques, économiques, sociales et culturelles, les mêmes politiques ne s'appliquent pas nécessairement de la même façon sur toute l'étendue d'un territoire donné. Afin d'illustrer notre pensée, citons un cas précis : Au plan de l'organisation des loisirs entre autres, les cinq municipalités à l'est de Rimouski ont amorcé des pourparlers devant aboutir à la construction d'un aréna qui pourrait offrir aux populations de ces cinq municipalités un équipement déjà en place dans la Ville de Rimouski. Dans le nouveau contexte de remaniement de la carte de comté, des questions se posent, à savoir : Va-t-on tout simplement se retirer du projet ou devons-nous, faisant parti de deux comtés différents faire en double les démarches pour obtenir les autorisations normalement requises ainsi que les subventions applicables qui seraient plus ou moins supportées par les autorités des deux comtés, compte tenu des priorités de chacun et si de plus, par un mauvais coup du sort, l'un des deux comtés, après une élection, se retrouvait dans l'opposition, il va sans dire que le projet se verrait alors grandement compromis quand on connaît le sort habituellement réservé aux comtés de l'opposition et cela, quelque soit le gouvernement au pouvoir.

Aspect : relations humaines

Nous l'avons déjà mentionné plus tôt, depuis toujours nous avons pris l'habitude de penser et de nous conduire en fonction d'un axe économique, social et culturel qui se nomme Rimouski d'une part et d'autre part, Rimouski s'est organisé en fonction des services à assurer aux populations des paroisses environnantes, comme se doit de la faire toute métropole régionale. De toute évidence, que l'on appartienne demain encore au comté de Rimouski, ou que l'on soit rattaché au comté de Matapédia; le grand pôle d'attraction demeurera pour nous " la Ville de Rimouski ". Cependant si nous devons subir le transfert au comté de Matapédia, à elle seule, la provenance de deux sources différentes des grandes politiques de comté constituerait très certainement pour nous un handicap sérieux dans nos relations avec la Métropole régionale. Si vraiment, la commission s'arrête à considérer tous les aspects de la question, elle ne pourra pas négliger celui qui a trait à la convergence naturelle des régions périphériques vers les centres de population et par le même fait les centres de services; ceci est une des principales raisons qui nous opposent à la modification de la carte du comté de Rimouski. En effet, dans le même temps où toutes les municipalités environnantes, tous les organismes sociaux et surtout économiques font pression sur le gouvernement pour obtenir le prolongement de la route 20 jusque chez nous afin d'améliorer nos relations avec le centre du pays, dans ce même temps, l'on annonce aux deux municipalités de Ste-Luce et de Luceville, qu'elles vont être rattachées à un comté plus à l'est et par conséquent plus loin du centre, cela **nous apparaît comme absolument illogique.**

Conclusions

Nous ne voudrions pas dramatiser, mais nous éprouvons un peu le sentiment de l'homme à qui l'on annonce qu'il sera expatrié parce que son existence en ce lieu ne correspond pas à la loi des hommes.

Nous ne pouvons croire en tous cas que le simple fait de devoir correspondre à la norme de la représentation électorale puisse justifier ce que nous serions en lieu de considérer comme une brisure lourde de conséquences dans l'histoire autant au plan social, culturel, qu'économique de la région de Rimouski. Faut-il rappeler ici une partie du mandat de la **Commission qui consiste en l'analyse objective de toutes les données, géographiques, humaines, sociales et légales qui doit aboutir à une délimitation équitable des circonscriptions électorales.**

Suggestions

Votre commission, on vient de le voir, a pour mandat d'établir les nouvelles frontières des comtés, mais même si la loi prévoit des marges relativement considérables entre le minimum et le maximum visé, nous soutenons pour **notre part qu'une plus grande flexibilité encore devrait être prévue par la loi en ce qui concerne la majorité des comtés éloignés** des grands concentrations de populations; Ainsi donc la commission serait moins fréquemment forcée de mettre le sentiment et l'état d'appartenance régionale face à face avec la correspondance à la loi de la représentation électorale.

Nous ne voudrions pas régler notre problème ici en le rejetant sur le dos des autres mais il nous apparaît que la redistribution des comtés dans le Bas-Saint-Laurent pourrait se faire plus équitablement en considérant la péninsule Gaspésienne comme une entité assez homogène dans laquelle certaines modifications de la carte pourraient être apportées sans pour autant provoquer les perturbations que cette même opération nous causeraient à nous e ce moment. **La souplesse que nous souhaitons voir apporter à la loi permettrait d'autres part d'envisager une plus grande stabilité à toutes les régions du Québec.**

Nous ne vous apprenons certainement pas d'ailleurs, car d'autres l'auront sûrement dit avant nous, que afin de la faire correspondre à la norme de population, les **dimensions des comtés éloignés des grands centres peuvent prendre des proportions presque astronomiques ou encore de dimensions géographique qui ressembleraient davantage à des pièces de puzzle qu'à une carte de comté pensée et découpé pour le mieux être de ses résidents.** En conséquence, nous considérons que **le critère d'équilibre de la population des comtés ne devrait en aucun cas primer sur les conditions historiques, économiques et même culturelles** qui régissent habituellement chaque région de la province de Québec. Monsieur le Président messieurs les Commissaires, nous avons tenté par ce mémoire peut-être trop sommaire de **vous transmettre le sentiment généralement éprouvé par notre population** face à la proposition que vous nous avez soumise. Nous joignons à notre mémoire **une requête signée par la majorité des 1 700 électeurs** de nos deux municipalités qui appuient notre prise de positions (annexe B). Cette requête **à été formulée de telle sorte que chacun pouvait exprimer son opinion.**

Remerciement....

Résumé du mémoire de la Société nationale de l'Est du Québec, document no 5

Mot-Clés

Principes de positionnement : Situé dans une région rurale au prise avec un mouvement démographique à la baisse très inquiétant pour l'avenir de notre région en particulier et de toutes les régions ressources excentriques et rurales.

Principes de positionnement : Il faut différencier à l'intérieur de la vie démocratique les moyens que se donne une société pour être représenté au niveau des idées et ceux pour son propre développement. La région est une région dont le territoire est aussi vaste que certains pays d'Europe et nous connaissons les difficultés inhérentes au rôle d'un député dans nos régions. C'est pourquoi il ne faut pas avoir qu'une vision comptable de la démocratie.

Principes de positionnement : Des variables comme le niveau de vie démocratique, les variations de la population, le nombre et l'importance des municipalités présentes sur le territoire d'un comté, l'éloignement des municipalités de son territoire pour un député, l'état des médias, la préservation du sentiment d'appartenance, les facteurs d'isolement autres que l'éloignement de la capitale et la complexité des rapports humains dans la dite région devraient être prises en compte.

Principes de positionnement : Le rôle d'un député en est d'abord un de représentation des intérêts de sa population et il ne pourra le faire que si les conditions pour le faire sont raisonnables, le tout dans un ensemble cohérent. Le véritable travail d'un député réside dans son comté où de nombreuses personnes font valoir des intérêts personnels ou collectifs qu'il se doit de défendre à travers le réseau des officines gouvernementales.

Principes de positionnement : Pour ce faire on devrait tenir compte de l'étendue du territoire, de l'appartenance, de la diversité des porte-parole municipaux, socio-économiques ou médiatiques, de l'isolement ou de la complexité des rapports humains autant que du nombre d'électeurs. Dans une région pauvre, les efforts d'un député pour améliorer le niveau de vie de ses électeurs devront être parfois surhumains alors qu'un député d'un comté noyé dans une grande ville aisée n'aura que peu de rapports à multiplier pour satisfaire les demandes des organismes civiles. On peut se demander selon quelle logique la proposition qui a été déposée par la Commission suggère d'ajouter un comté à une région en expansion économique alors que nous perdrons un comté dans une région aux prises avec l'affaiblissement démographique et économique.

Les constatations à la proposition de la Commission :

- 1) Les descriptions des régions ne sont pas parfaitement compatibles avec d'autres découpages et la commission inclut Matapédia et Matane. Bien que n'occupant pas une place primordiale dans la vie économique, le découpage électoral aurait avantage à essayer de préserver l'identité des régions;
- 2) Les comté de Matapédia et Matane où il y a le plus de problèmes sociaux et des niveaux de vie parmi les plus bas du Québec sont ceux qui sont fondus pour devenir tout de suite le comté le plus peuplé de sa région et un des plus étendus;
- 3) Matapédia-Matane comprendrait au moins trois villes qui peuvent être considérées comme des chefs-lieux et dont la cohabitation peut être préoccupante pour un député. Il s'agit de trois territoires très distincts n'ayant que peu d'homogénéité, parfois même aux limites de la concurrence.
- 4) La ville de Matane agit, nous semble-t-il, comme un frein dans l'équilibre que nous pourrions souhaiter entre les différentes circonscriptions dont Gaspé et Matapédia. L'ajouter à Gaspé grossirait démesurément Gaspé, ce qui est d'ailleurs le cas pour Matapédia-Matane.
- 5) Rimouski, le comté de la métropole régionale, le deuxième comté en population, n'a qu'une seule ville majeure, avec un nombre de municipalités plus faible et qui le deviendra davantage avec les fusions. Est-ce bien logique que ce comté, somme toute assez facile à gérer, hormis la présence d'organismes régionaux, serait plus petit que Matapédia-Matane.
- 6) Kamouraska-Témiscouata, malgré une configuration beaucoup plus étendue et davantage de problèmes économiques que Rivière-du-Loup, surtout dans sa partie Sud-Est, à plus d'électeurs que Rivière-du-Loup.
- 7) Le comté des Îles-de-la-Madeleine est protégé et provoque dans notre région un déséquilibre inacceptable du type de représentation.

Propositions de modifications :

Considérant qu'il est inutile d'espérer dès maintenant un rééquilibrage à partir des Îles-de-la-Madeleine, que des interventions supplémentaires sur Bonaventure ou Gaspé ne seraient, à la limite, que maquillage et que la principale correction, doit diminuer l'étendue du futur comté de Matapédia-Matane.

Proposition : Étendre encore un peu plus le comté de Rimouski, que reprend déjà Ste-Luce, Luceville et Pointe-au-Père, en abandonnant St-Guy, St-Mathieu, St-Ménard et St-Simon, pour qu'il comprenne les municipalités de St-Donat, St-Gabriel, Les Hauteurs et St-Charles-Garnier, comme c'était le cas au début des années '70. Ces trois éléments auraient pour avantage de redonner à Matapédia une dimension plus acceptable en termes d'étendue et les municipalités de St-Luce à St-Charles sont toutes dans l'axe nord-sud de la route 298 et un long sentiment d'appartenance à Rimouski. D'inverser la tendance entre Kamouraska et Rivière-du-Loup pour que Rivière-du-Loup comprenne plus d'électeurs en s'étirant vers le Sud-Est de Kamouraska-Témiscouata (JAL et le secteur ou partie de secteur de Cabano).

Un appel au gouvernement du Québec :

Les Îles-de-la-Madeleine : Revoir son statut de comté protégé, cette protection commence à avoir des effets indésirables sur la qualité de la représentation pour les comtés de l'Est.

À quel titre cette région peut-elle constituer une exception comparativement à la Basse Côte-Nord où l'isolement est exceptionnel. Ainsi, outre l'Île d'Entrée, toutes les îles sont reliées ce qui n'est pas le cas de la Basse Côte-Nord. Est-ce vraiment plus difficile pour le député des Îles de bien représenter ses électeurs que ce l'est pour le député de Duplessis? Les électeurs y sont-ils plus pénalisés que ceux et celles de la Basse Côte-Nord lorsqu'il s'agit de consulter leur député? Sachant très bien qu'il ne relève pas de la Commission de statuer sur les Îles-de-la-Madeline, nous demandons à la Commission de proposer au gouvernement de légiférer pour laisser tomber la protection accordée à ce comté, pour éventuellement lui ajouter une portion de la péninsule (Gaspé par exemple) et permettre à Matapédia-Matane d'avoir un nombre d'électeurs et de municipalités plus acceptables. Qui sait, **peut-être pourrait-on conserver à l'ensemble de la région les huit comtés traditionnels**. C'est à regret que cette proposition est faite puisqu'il est légitime que l'éloignement, tel que celui vécu par les Îles, puisse constituer une pareille exception, à condition toutefois que les droits des autres électeurs ne soient pas, outre mesure, brimés.

L'avenir de notre représentation :

Il y aura dans un avenir de plus en plus prévisible, si ce n'est pas déjà le cas, difficulté de bien représenter ses électeurs dans des comtés ruraux où l'étendue physique ne cesse de s'aggraver, même si nous payons pour deux groupes de députés avec des mandats fort différents. Les députés fédéraux ont bien peu de responsabilités concrètes comparativement aux députés provinciaux qui doivent, eux et elles, assumer des responsabilités relatives à tous les secteurs de la vie sociale beaucoup plus nombreuses. Dans un Québec indépendant, nous pourrions avoir une meilleure représentation avec nombre de députés légèrement supérieur à celui actuel (125) au Québec, mais de beaucoup inférieur au total (20) des deux groupes actuels. D'ici là, les critères de répartition ne devraient pas pénaliser les comtés ruraux.

La démographie :

Actuellement, les décisions relatives à l'établissement des limites et du nombre d'électeurs des comtés sont prises *principalement* sur la base d'un nombre moyen d'électeurs avec un minimum et un maximum. À notre avis, il faudrait davantage que ce l'est aujourd'hui considérer les **mouvements de population comme un critère important à prendre en compte pour aider les mouvements de population comme un critère important à prendre en compte pour aider à la reprise économique et démographique de ces comtés. Une baisse subite de population indique invariablement des difficultés économiques qui ont un impact négatif majeur sur la qualité de vie pour les personnes qui continuent de vivre dans ces régions. Ces personnes ont le droit d'être significativement représentées à l'Assemblée nationale pour éviter une trop grande détérioration de leur situation.**

Nous sommes conscients que le principe "un citoyen-un vote" est une question essentielle en faveur de l'égalité de tous en démocratie. À tous les niveaux de gouvernement et dans tous les pays, il existe de tels déséquilibres entre l'expression du vote absolu et les résultats réels en termes de représentation, au Québec et au Canada en particulier. Dans le système québécois, le pouvoir d'utiliser le référendum pour consulter les citoyens constitue une protection additionnelle contre l'arbitraire de certains résultats lors de l'élection des députés. D'ailleurs, il faut se demander pourquoi nos gouvernements n'usent pas plus souvent de questions référendaires lors d'une élection, ce qui aurait sans doute pour effet, outre les avantages immédiats, d'éduquer la population sur les bienfaits inhérents à la consultation référendaire, plutôt que d'entretenir la phobie du prochain référendum.

La supposée surreprésentation des régions rurales ne nous apparaît pas plus offensante que la trop grande concentration du vote régionaliste. Il est clair que les privilèges électoraux accordés aux régions faiblement peuplées **compensent un peu pour les désavantages subis par l'éloignement et le sous-développement souvent chronique**, et c'est très bien ainsi.

Résumé du mémoire de Parti Québécois du Bas-Saint-Laurent, document no 4

Mot-Clés

Titre : Arrêter l'effritement de l'Est

Introduction - La présente proposition du DGE est de bien mauvaise augure. Pourquoi? Parce que l'on projette de charcuter notre territoire pour y enlever un comté. Au-delà des simples calculs sur un pourcentage de la population, il y a également des gens. La solution est donc totalement inacceptable et nous l'invitons à refaire ses devoirs. L'avenir d'une région comme la nôtre nécessite un **effort constant de la part de tous les gens qui y habitent.**

Nous n'avons pas besoin de nous faire rappeler que nous sommes de moins en moins nombreux sur notre territoire. Au contraire, nous réclamons un coup de pouce pour améliorer notre qualité de vie en développant notre coin de pays.

Immensité du territoire de l'Est du Québec, idem pour les comtés. Avec la proposition de la DGE, 45 municipalités suite à la fusion de Matapédia et Matane, sans compter les TNO .

Malgré ses efforts, un élu ne peut représenter convenablement la population malgré tous ces efforts. **On ne peut comparer le travail des élus dans un centre urbain de forte densité sur un territoire restreint et celui du travail dans une région ou une faible densité de population habitant de grands territoires (pas de transport en commun, pas accès direct aux ressources gouvernementales) problème.**

Rôle du député en région : premier et souvent dernier recours. Pourquoi rajouter des intermédiaires, l'accès étant déficient? 1 800 bonne chance. Chez nous...

Le principe d'équité sinon d'égalité ne tient pas la route dans bien des cas.

Marginalisation des régions, qui pourraient fournir beaucoup plus de ressources qui servent à bâtir les grands centres ? Sommes-nous de vulgaires cours à bois?

Conclusion : **PQ favorise l'adoption d'une mesure d'exception afin de conserver intactes les délimitations des comtés dans l'Est du Québec.**

Réalité économique : taux de chômage de 20 % Matapédia. **Problème de l'industrie forestière et impacts sur la qualité de vie des citoyens.** idem comté de Matane. Aussi, **centralisation des services vers les grands centres et à plus petite échelle celle vers les grands centres.** Exemple, Desjardins vers Lévis, Mont-Joli vers Rimouski (Commission scolaire), Québec-téléphone vers B.C.

Ne peut pas perdre acteur comme un député.

Se donner la chance de s'en sortir : Budget 2001-2002 et mesures pour aider les régions. 800 millions sur 3 ans . Bon pas ...

Mais il faut pas oublier l'important débat du redécoupage de la carte électorale qui est un enjeu majeur pour l'Est du Québec.

La proposition du Directeur général des élections est loin de correspondre à la vision gouvernementale consistant à aider au développement des régions. Elle complique la vie aux électeurs puisque plus de distance afin de rencontrer leur député. Et lui a besoin de plus de temps pour rencontrer les gens du comté. Aider des individus au volant implique des risques d'accidents de la route

La volonté de la DGE de vouloir corriger les iniquités entre le vote des électeurs conformément à la loi ne tient pas compte de **variables très importantes comme la distance à parcourir, le nombre de municipalités et l'accès à des services.**

la Gaspésie et le BSL ont droit d'avoir un peu de fierté et enlever du poids politique à notre population serait une faute grave et un manque de respect évident envers celle-ci. Pourquoi une personne d'une région éloignée vaudrait moins qu'une personne vivant dans un grand centre lorsqu'il s'agit de services qu'elle peut attendre de son gouvernement et de ses élus, élus ?

Le PQ BSL sera donc très attentif lorsque viendra le temps pour l'assemblée nationale de voter la proposition du DGE, modifiée ou non.

À ce moment, nous verrons jusqu'à quel point ira la solidarité gouvernementale envers la grande région de l'Est du Québec. Souvenons-nous que la loi est pour la personne et non la personne pour la loi....

Résumé du mémoire de l'Association libérale de Matapédia et de Rimouski, document no 3

Mot-Clés

Résumé : En supprimant une circonscription dans les régions du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie, la CRE répond à court terme au critère des limites de plus ou moins 25 % de la moyenne d'électeurs.

Résumé : Ce faisant, la Commission réduit le poids politique de ces régions. La commission ne précise pas pour autant ce qu'elle entend faire pour l'avenir alors que les prévisions démographiques, socioéconomiques et géographiques des différentes régions du Québec.

Résumé : Les militants libéraux des associations de Matapédia et Rimouski jugent que la Commission devrait procéder à une nouvelle proposition qui n'affaiblirait pas le poids politique des régions et assurerait un meilleur équilibre entre le principe d'égalité et les réalités démographiques, socioéconomiques et géographiques des différentes régions du Québec.

En 1990, la Commission proposait d'importants changements aux circonscriptions électorales du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. De façon plus précise, la Commission proposait de faire disparaître deux circonscriptions.

La Commission a renoncé à son projet après avoir entendu les représentations des individus et des organismes.

Dans son rapport préliminaire rendu public en décembre 2000, la Commission propose cette fois de faire disparaître une circonscription en fusionnant les circonscriptions de Matapédia et de Matane.

Cette situation découle de manière directe de la situation démographique de plusieurs circonscriptions.

L'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'entre 1994 et 2010, la population de la Gaspésie passera de 106 035 habitants à 92 907 habitants. Pour la même période, la population passera de 207 069 à 187 204 habitants dans le Bas-Saint-Laurent.

Déjà, la décroissance du nombre d'électeurs se fait sentir en Gaspésie (-0,5% entre 1998 et 2000) alors que le nombre d'électeurs dans l'ensemble de la province continue de progresser.

En plus des îles de la Madeleine, dont le statut d'exception est prévu par la loi électorale, on retrouve 5 circonscriptions sur 7 dont le nombre d'électeurs est plus bas que la limite de 25% sous la moyenne provinciale fixées par la loi, c'est à dire 4 circonscriptions de la péninsule Gaspésienne et celle de Rivière-du-Loup.

Les effets sont: diminution du poids politique des deux régions représentées par 6 députés plutôt que 7 députés auparavant. La proportion des députés de ces deux régions passerait ainsi de 5,6 à 4,8%.

La Commission espère -t-elle que nous nous résignons à accepter cette réduction plus modeste qu'en 1990 sans dire un mot ? Non ?

Pour nous cette situation était inacceptable il y a 10 ans. Elle l'est encore aujourd'hui.

Ce qui inquiète davantage, ce sont les perspectives qui se dessinent avec l'approche de la Commission. En effet la Commission se cantonne dans une position inspirée des seuls critères démographiques.

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, nous savons tous que les perspectives démographiques pour ces deux régions sont peu reluisantes (entre 1996 et 2026, pour le BSL et Gaspésie respectivement baisses de 12% et de plus de 24%).

Pendant cette période, toutefois l'ensemble de la population du Québec se stabilise avant d'amorcer une possible décroissance.

Nous pouvons penser que la Commission pourrait être tentée de proposer des mesures similaires puisque la circonscription de Gaspé pourrait retomber sous la limite inférieure de 25%. Un autre exercice de délimitation des circonscriptions de la péninsule ou encore proposera t-elle au législateur de réunir les Îles-de-la-Madeleine à La circonscription de Gaspé ? **Où s'en va la Commission ?**

D'autres régions sont aussi en décroissance. Si on en croit l'approche de la Commission centrée sur le respect strict du critère de + ou - 25%, toutes les régions du Québec en décroissance, et elles sont nombreuses, peuvent s'attendre à être touchées tôt ou tard.

Nous ne croyons pas que le concept de la représentation effective s'accorde avec cette approche essentiellement mathématique.

La Commission à la responsabilité de réconcilier les critères purement mécaniques, avec les réalités démographiques, socio-économiques et géographiques qui ne se réduisent pas à des écarts plus ou moins grands à une moyenne quelconque. Ces tendances démographiques ne sont pas nouvelles.

Le rôle du député : Qu'est-ce qu'un député ou deux de moins après tout? Certains diront qu'un député, peu importe le parti, peu importe ses talents, ne peut seul assumer la relance du développement économique des régions frappées par le chômage et l'exode de ses jeunes. Peut-il empêcher de manière efficace et à long terme les coupures dans les services publics qui découlent de cette situation? Seul non. Mais le député à un rôle rassembleur. Il peut mobiliser. Mais surtout, il peut faire entendre les espoirs et les attentes de ses commettants. *Un député de moins, c'est une voix qui s'éteint pour défendre les intérêts de nos régions.*

Les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent **en sortiront affaiblies**.

Les solutions : La Commission pourrait, comme certains le proposent, faire des circonscriptions ne respectant pas le critère de -25 % des exceptions comme le permet la loi. Mais en l'absence de volonté de tenir une réflexion plus approfondie sur la représentation des régions, cette approche ne serait qu'un cataplasme. Elle ne ferait que rendre la prochaine réforme encore plus dramatique pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

Nous comprenons les exigences de l'égalité du vote entre chacun mais ni la géographie ni les enjeux de développement des régions ressources du Québec ne se contentent aux centres urbains du Québec. **Pourquoi ne pas rechercher une certaine égalité en fonction des régions plus urbaines, d'une part, et des régions plus moins urbanisées, d'autre part?**

Nous invitons la Commission à s'engager à procéder à une étude approfondie de la réalité prévisible des régions du Québec et à proposer une approche qui assure un meilleur équilibre entre les critères numériques de la loi, les réalités démographiques, socio-économiques et géographiques des différentes régions du Québec et le rôle de représentant du député afin de ne pas réduire le poids politique des régions.

Ainsi, la **Commission pourrait surseoir**, d'ici à ce que ces nouveaux critères soient élaborés, **à sa proposition de faire disparaître une circonscription au Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.**

Annexe 2-

Résumé et conclusion générale de Doyer, A. (2008)

*En 2007, bien qu'incomplets, des résultats d'essais pilotes de récupération de billots dans la rivière Mitis ainsi qu'une revue littéraire de documents techniques sur le sujet ont permis de **confirmer la faisabilité technique** de projets de récupération dans une rivière, un habitat-type influencé par ces amoncellements de bois, une ressource immergée suite à des pertes survenues lors de l'époque du flottage.*

*Ces travaux, tout comme des inventaires dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie dans d'autres rivières, des estuaires et des réservoirs viennent appuyer les hypothèses émises au printemps 2007 sur l'**importance** de cette ressource au Québec comme ailleurs au Canada, aux États-Unis et dans toutes les régions du globe. Ceci, sans compter les biomasses immergées dans des réservoirs inondés partout dans le monde pour des fins d'hydroélectricité ou de réserve d'eau. Dans le cas des pertes associées au flottage, la ressource correspondrait à un échantillon significatif (de 5 à 20 %, voire jusqu'à 100 % en certaines conditions) des bois jadis flottés ou encore flottés sur tous les bassins considérés. Le processus de pourrissement des bois est inhibé par le peu d'oxygène dissous à l'intérieur de cette biomasse et qui se situe sous les seuils de survie des organismes détritivores responsables du pourrissement. Les bois se conservent ainsi du moment où l'immersion est permanente. Dans ce cas le plus fréquent, la qualité s'en trouve similaire à celle qui aurait été observée préalablement à l'immersion.*

La revue littéraire vient appuyer les présomptions du printemps 2007 et nos travaux terrains démontrant la faisabilité biologique du projet.

Ainsi, l'habitat de référence de ces cours d'eau ou plan d'eau est celui des salmonidés, famille de poissons sportifs communément rencontrés dans ces eaux. L'habitat de ces espèces est très documenté. En rivière, les habitats de reproduction sont associés notamment à des exigences sédimentaires strictes et des résurgences d'eaux souterraines. Les impacts du flottage sont associés au colmatage des sédiments grossiers caractérisant les habitats de production et de reproduction de ces espèces et par la modification du cours naturel des rivières aux fins du flottage. Au fil du temps, les bois immergés en quantité sont associés à la retenue de plus de sédiments en rivière et normalement, par une diminution des transports de ces sédiments.

***L'établissement d'une norme de 5 m** pour de tels travaux de récupération de billots dans un énoncé opérationnel du MPO est incohérent par rapport aux mesures de protection de l'habitat à poisson. La récupération en dedans de 5 m de profondeur est notamment autorisée par le MDDEP au Québec pour des opérations dites artisanales, par le MPO dans le Parc de la Mauricie au Québec sous leur juridiction pour des travaux de restauration des berges et dans des secteurs de rivières de la Colombie-Britannique (MPO). Cette norme, selon les représentants du MPO, est susceptible de nous rendre passible d'infractions à la loi sur les pêches dès le début des travaux du printemps prochain, tout comme les productions artisanales le sont actuellement. Par conséquent, les projets de récupération dans la rivière Mitis en 2008 et ailleurs en province sont conditionnels à une autorisation préalable émanant du MPO afin de régulariser ces productions. Une autorisation basée sur les éléments nouveaux traités dans ce rapport serait souhaitée le plus tôt possible. Des recommandations sont proposées au MPO afin de légaliser*

les entreprises actuelles associées à ce domaine et dont les opérations se font à moins de 5 m en cours d'eau.

Bien que la faisabilité économique est démontrée en rivière, des essais sont requis afin de d'augmenter progressivement la productivité (ces essais seront toujours requis) des récoltes tout en analysant certaines variables de l'Environnement dont la Turbidité, les Mes et les Débits. Ces variables sont plutôt le reflet de la pollution du cours d'eau suite au lessivage de son bassin versant. Des modèles de régression ou d'autres modèles sont nombreux à démontrer en cours d'eau la dépendance de ces variables aux débits des rivières, notamment influencés par l'agriculture et par les coupes forestières. La remise en suspension de ces matériaux particuliers est l'élément principal des répercussions de nos travaux sur la qualité des eaux de la rivière. Cette situation est jugée ici temporaire et des moyens techniques permettent de la contrôler dans de très fortes proportions. Cet impact temporaire est toutefois mitigé, dans la mesure où les conditions de crues passagères (éclairées ou de moindre importance) ou annuelles (printemps ou automne) provoquent **tout autant sinon plus d'impacts sédimentaires que ceux reliés à ces opérations.**

Pour l'habitat et son maximum soutenu, la récupération significative augmente inévitablement ses superficies (substrats aptes à maintenir la vie des invertébrés comme des salmonidés) voire sa qualité (perméabilité, conductivité hydraulique et transport d'eaux souterraines). La caractérisation de ces milieux (fonds) et de nos incidences (avant, pendant et après nos activités) bénéficie d'outils de plus en plus puissants de détection des fonds.

Il est techniquement possible par des moyens peu coûteux et peu polluants de diminuer les coûts de production d'opérations de récupération des billots comparativement au coût des récoltes en forêt publique actuelles plus exigeantes en énergie et de plus en plus éloignées des usines de transformation.

Il serait plus juste et ainsi plus profitable pour la précision des résultats et les prédictions (transfert technologique) que trois projets pilotes soient initiés pour démontrer un développement significatif de ces activités de récolte. Ces projets, sujets à la concertation des décideurs locaux, pourraient être des piliers de développement, ceci en maximisant les retombées, notamment pour les espèces sportives en rivières et en lacs et les forêts sauvegardées par des volumes équivalents de bois récupérés pour les marchés, ces ressources évoluant ainsi, par aménagements, vers un optimum soutenu.

L'étude appuie finalement l'hypothèse que cette récupération écologique du Bois-Carbone (biocarbone) est profitable, voire très profitable, selon des personnes crédibles du milieu financier consultées. Selon ces mêmes sources, le prix de vente de référence est le prix du marché pour les divers sous-produits. Il est basé sur l'offre et la demande et sous principe du plus offrant.

Finalement, il devient urgent pour les régions d'ici comme d'ailleurs que de telles activités de récupération bénéficient des compétences québécoises et canadiennes reconnues mondialement en recherche et développement dans le secteur des pêcheries.

En conclusion, l'amélioration des connaissances du domaine et le défi du développement durable des régions qui en découlent exigent une concertation continue entre tous les utilisateurs et les experts de ces milieux.

Documents déposés

- 1) Régionalisation et démocratie : Les défis d'une citoyenneté active pour les femmes
- 2) La démocratie participative à l'épreuve des configurations territoriales
- 3) L'interaction démocratie et développement
- 4) La périphérie face à l'économie du savoir
- 5) L'émergence des Pactes ruraux au Québec : Une politique innovatrice de développement territorialisé et d'aménagement des campagnes?
- 6) Le cercle vicieux de la démocratie moderne : L'individu contre le collectif?
- 7) L'argumentation démographique dans la genèse de l'État providence suédois?
- 8) Milieux innovateurs
- 9) Croissance régionale, appartenance nationale et fonds structurels européens
- 10) La situation démographique au Québec

Annexe traitant de David Suzuki (Doyer, André, 2008)
Changements climatiques- Tableau des citations et des faits découlant de la revue de littérature de l'hiver 2008 sur le sujet de la récupération écologique du bioc

Auteur (s)

Campagna (1996)

Cycle du carbone et climats

Boisclair (2004)

politiques de recherche saumon

Le Goff et al (2005)

Tableaux des normes d'eutrophisation

www.ifremer.fr/littoral/basnormand/page
www.david Suzuki.org/Publications/Pricing_Carbon_Saving_Green.asp
www2.canoe.com/info/environnement/archives/2008/02/20080225

Prix et taxes du carbone au Canada

idem dossier 153
idem dossier 153
idem dossier 153
idem dossier 153
idem dossier 153
idem dossier 153
idem dossier 153
idem dossier 153
idem dossier 153
www.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/note1_fonds_carbone_100105.pdf

www.carbonfinance.org/docs/EstimatingMarketPotential.pdf

Science et Vie Hors série 240, climat le dossier vérité, sept 2007

Les risques associés au changements climatiques

- 128
- 306 L'auteur informe sur le sujet du cycle du carbone et la forêt.
- 307 Selon la documentation scientifique, les faits suivants découlent de l'étude de cas écosystémiques en fonction des changements climatiques:
- 308 Les écosystèmes forestiers séquestrent beaucoup plus de carbone par unité de surface que bien d'autres écosystèmes terrestres;
- 309 Une jeune forêt en croissance constitue un puits de carbone;
- 310 Une forêt mature est un réservoir de carbone dont les fonctions de puits et de source de carbone sont équilibrées;
- 311 Le remplacement d'une forêt mature par une jeune forêt provoque une libération de CO₂ vers l'atmosphère à cause de la décomposition et du brûlage des résidus de coupe et de production. Cette libération serait, selon certains auteurs, égale ou plus importante que l'augmentation temporaire de la teneur en CO₂ par la jeune forêt;
- 312 Le sol forestier est un important réservoir de carbone;
- 313 Augmenter les superficies forestières en recobert est le meilleur moyen d'augmenter la séquestration du carbone par les forêts;
- 314 Augmenter la croissance des arbres par la sylviculture peut augmenter ou non la séquestration de carbone par la forêt;
- 315 Déterminer l'âge d'exploitation d'une forêt à partir de critères économiques provoque une sous-estimation de la forêt à remplir, car la quantité totale de carbone séquestrée est à tout moment supérieure dans les forêts matures comparativement aux jeunes forêts, même si le taux de croissance nette des forêts matures est plus élevé que celui des jeunes forêts;
- 316 La forêt séquestre de façon plus efficace le carbone que les produits forestiers ou en fait un meilleur réservoir de carbone;
- 317 Les produits forestiers constituent des réservoirs de carbone pour une période variable puis, ils deviennent des sources de carbone lorsque débute leur décomposition. Dans tous les cas, ce réservoir ne représente qu'une fraction négligeable des réservoirs globaux formés par la végétation vivente et le sol.
- 318 La forêt canadienne est passée d'un puits (capage de 147 Gt C/An) de carbone en 1920-1979 à une source de carbone en 1979-99 (libération de 57 Gt C/An) et ces années de perturbations affectent assurément le bilan de carbone pour les futures décennies (Kutz et Apps, 1996).
- 319 En regard de l'habitat du Saumon atlantique en eau douce comme en eau de mer, parce que les facteurs limitants peuvent changer avec le temps et parce que notre capacité à intervenir dans certains habitats est limitée, la seule stratégie à notre portée est de continuer à accumuler des informations au sujet des processus qui déterminent la fragilité du Saumon atlantique et, à la lumière de ces informations, encourager des actions scientifiquement défendables ou, et quand c'est possible,
- 320 L'eutrophication implique les risques associés au méthane, un gaz à effets de serre beaucoup plus puissant que le CO₂, donc...
- 321 Tableau-gièle des indicateurs d'eutrophication retenus pour la période productive (de la saison estivale) avec l'indication des seuils déterminés pour chaque classe (Chlorophylle, Concentration en oxygène dissous du fond, Rapport S/N et Rapport log conçu. (1+ln(chlorophylle/atomées))
- 322 "note. Indique que l'indicateur ne peut être utilisé que dans le cas de flores phytoplanktoniques totales.
- 323 Dans le cadre du Réseau Hydrologique Littoral Normand, différents paramètres ont été choisis afin d'évaluer le degré d'eutrophication des masses d'eau. Ils sont présentés à cette page.
- 324 Il n'y a pas de choix à faire entre la prospérité économique et la protection de l'environnement. La solidité de l'économie repose sur la protection de l'environnement, tout particulièrement du climat.
- 325 Pour atteindre des réductions similaires aux engagements pris par l'Union Européenne, soit des réductions de 20 % sous le niveau de 1990 à l'horizon 2020, la taxe carbone devrait commencer à 75 \$ la tonne en 2010 et atteindre 200 \$ la tonne dix ans plus tard, explique David Suzuki (écologiste de renommée internationale) et Mark Jaccard (professeur d'économie à l'Université Simon Fraser de Vancouver).
- 326 Le marché constitue un dépôt gratuit...
- 327 Le marché constitue une force très puissante... La plus efficace des solutions à la hausse des émissions de gaz à effet de serre est d'exploiter le marché pour attribuer un prix au carbone.
- 328 Le gouvernement fédéral peut établir un prix du carbone sous forme d'une taxe sur les émissions, d'un système de quotas et d'échanges, ou d'une politique alliant les deux. L'exigence prédominante est que le gouvernement passe à l'action.
- 329 Le gouvernement devrait investir une grosse part des revenus tirés de prix du carbone dans un vaste Programme d'élargissement de l'énergie renouvelable, des transports publics et des améliorations de rendement énergétique des résidences. Cela contribuerait à réduire l'avantage certain dont jouit le secteur des combustibles fossiles, qui n'a pas à couvrir la coût de ses émissions, par rapport au secteur des technologies propres.
- 330 Toute politique devrait s'accompagner de mesures visant à protéger les travailleurs à faible revenu de l'impact économique d'un prix du carbone. Ces mesures pourraient notamment comprendre un crédit remboursable et comparable à celui qui a été mis en place à l'instauration de la taxe fédérale sur les produits et services.
- 331 Note d'étude no 1, du 10 janvier 2005 de la Caisse de dépôt (Banque Mondiale) concernant la mission climatique de la Caisse de Dépôts, comme exemple européen...
- 332 État et tendances du marché carbone 2007, Banque mondiale, comme exemples...
- 333 S'il veut éviter la catastrophe climatique, le monde doit, d'ici à 2050, diviser par deux ses émissions de gaz à effets de serre. Technologies propres et moins de gaspillages peuvent encore relever le défi...Mais il y a urgence
- 334 On ne peut réchauffer la planète de plus de 2°C par rapport à sa température préindustrielle. Voilà l'objectif assigné par les scientifiques à la société humaine pour la XXI^e siècle
- 335 On entend également, désormais, nombre également des critiques sur ces prévisions, comme celles de Paul Crutzen, prix Nobel et spécialiste de chimie atmosphérique, qui n'hésite pas à affirmer que si les prévisions souffrent d'un défaut, c'est d'être conservatrices...ou comme celles de James Lovelock, géophysicien, précurseur de l'étude de la Terre en temps que système, qui considère que l'estimation est bien en deçà de la réalité, "selon moi, assés-hi, tout indique l'imminence d'un réchauffement situé entre 6 et 8 °C, au lieu d'être un danger mortel."
- 336 Et il est certain que prévu ? Complétez de la machine climatique, l'abandonnement des modèles, hausse des émissions de CO₂ : Le réchauffement pourrait craver le plafond des prévisions les plus pessimistes. Et le point de non-retour est peut être déjà franchi...
- 337 Il faut agir 2050, pour ne pas réchauffer la planète de plus de 2 °C, à quelques incertitudes près, diviser par deux nos émissions de gaz à effets de serre (soit environ 40 Gt d'équivalent CO₂ par an) et continuer ensuite à les réduire. Pour les pays riches, qui peuvent faire davantage d'efforts, c'est par quatre qu'il faudrait diminuer les émissions en quelques décennies (soit 80 Gt d'équivalents, tout comme la France l'a accepté.
- 338 Les biocarburants sont potentiellement précieux dans la lutte contre les émissions. Selon Environmental Protection Agency, tous les biocarburants ne se valent pas...Par rapport au pétrole, le Bioéthanol cellulosique (provenant du bois) permet une réduction d'émissions de 91%, contre seulement 22 % pour le Bioéthanol à base de maïs, 9 % pour le méthanol et 68 % pour le biodiesel.
- 339 Le retrait de billets peut être bénéfique pour l'habitat du poisson dans des endroits où ils se sont accumulés au fil des ans lors des activités de drave.
- 340 Ne récupérer que les billets coupés (par exemple, sans racines enchevêtrées, ni branches attachées), situés à moins de 5 mètres de profondeur, enfouis à moins de 10% de leur diamètre, etc...fait partie de cet énoncé opérationnel du MPO.
- 341 Une série d'énoncés opérationnels a été établie afin de rationaliser les examens réglementaires des activités à faible risque